

Communication

Mai 2019

# Dossier de presse

**RN59**

**Renouvellement de chaussée  
à hauteur de Lièpvre, Bois l'Abbesse  
du 3 au 14 juin 2019**



Direction interdépartementale des routes Est  
10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 NANCY cedex

[www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)

# SOMMAIRE

<b>I – Objet des travaux.....</b>	<b>page 4</b>
<b>II – Principes de circulation pendant les travaux.....</b>	<b>page 5</b>
<b>III – Circulation des poids lourds.....</b>	<b>page 6</b>
<b>IV – Annexe – Présentation de la DIR Est.....</b>	<b>page 8</b>



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des Routes  
Est

Nancy, le 29 mai 2019

Communication

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**RN 59 – Renouvellement de chaussée  
à hauteur de Lièpvre, Bois l'Abbesse (67 et 68)  
par la DIR Est**

**Du lundi 3 au vendredi 14 juin 2019**, la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIR Est) procédera à d'importants travaux de chaussée sur la RN59, dans les deux sens de circulation, à hauteur de Lièpvre, lieu-dit Bois l'Abbesse (67 et 68).

**La RN59 sera totalement coupée à la circulation, dans les deux sens de circulation, de nuit de 21h à 5h30, aux périodes suivantes :**

- \* du lundi 3 au samedi 8 juin 2019 (5 nuits)
- \* du mardi 11 au vendredi 14 juin 2019 (3 nuits)

Des déviations seront mises en place, interdites au poids-lourds. Ce trafic poids-lourds sera obligatoirement réorienté vers le col de Saales, via Schirmeck.

Par ailleurs, il est vivement conseillé de privilégier les itinéraires par N4/A4 et N19 pour les liaisons longues distances.

La commune de La Vancelle restera accessible. La zone industrielle de Bois l'Abbesse restera accessible pour les véhicules légers via un accès provisoire, et ce depuis Lièpvre uniquement.

**Consciente des désagréments liés à ce chantier,  
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.  
Elle leur recommande la plus grande prudence  
et la modération de leur vitesse sur les déviations.**

Contact presse:  
Tél: 06.19.18.05.57



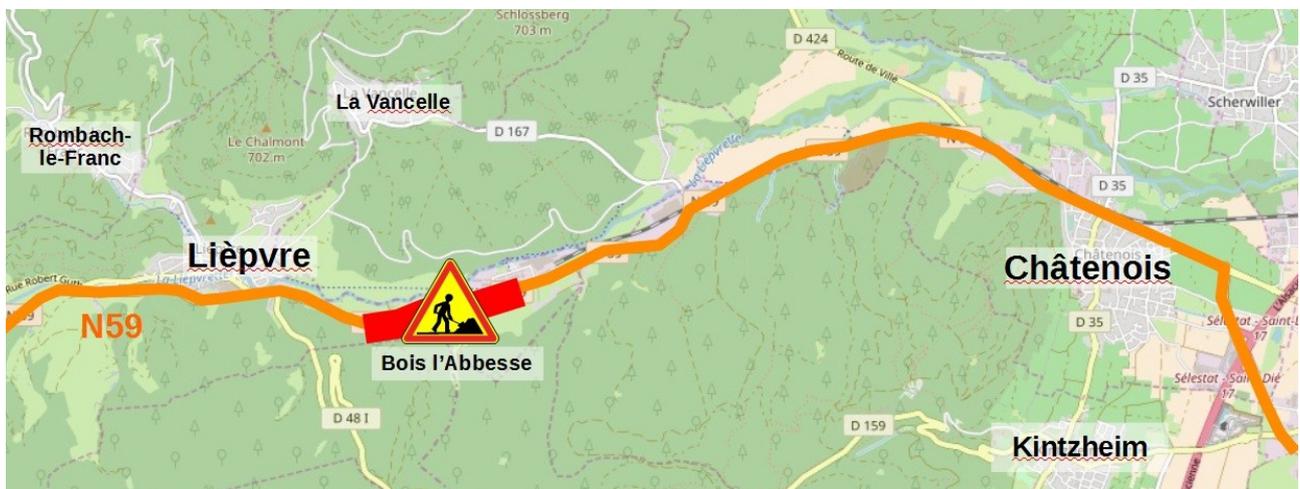
Horaires d'ouverture: 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél.: 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax: 33 (0) 3 83 32 39 22  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex



## I – Objet des travaux

Dans le cadre de son programme d'entretien annuel des chaussées, la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est va procéder à des travaux de renouvellement de la chaussée de la RN59, dans les deux sens de circulation, à hauteur de Lièpvre, lieu-dit Bois l'Abbesse (67 et 68).

Sur cette section, le dernier changement de la couche de roulement (en surface) date de 2007. Toutefois, le corps de la chaussée, constitué des couches porteuses (en profondeur), date de 1975 et n'a encore fait l'objet d'aucun travaux. Or, la route présente maintenant des dégradations liées à l'usure de ces couches profondes, notamment due au trafic poids lourds conséquent. Un renouvellement en profondeur doit donc être entrepris pour pallier ce vieillissement progressif, avec un changement de la structure sur 15 cm d'épaisseur.



La chaussée étant reprise en profondeur, il n'est pas envisageable d'organiser les travaux sous alternats de circulation dans de bonnes conditions de sécurité.

**Le chantier nécessitera donc une coupure de la RN59, dans les deux sens de circulation.**

La RN59 supporte un trafic de plus de 10 000 véhicules/jour et environ 14 % de poids-lourds. Il s'agit d'un axe stratégique pour tout le Val d'Argent, assurant la desserte de plusieurs communes et de zones d'activités, avec par ailleurs une vocation touristique. L'axe présente en outre peu d'alternatives de déviations performantes.

La DIR Est privilégie par conséquent des travaux de nuit, entre 21h et 5h30, de façon à ce que la gêne à l'usager et les reports de trafics soient les plus réduits possibles.



## II – Principes de circulation pendant les travaux

À hauteur de Bois l'Abbesse, la RN59 sera totalement coupée à la circulation, dans les deux sens de circulation, aux périodes suivantes :

- **du lundi 03/06 au samedi 08/06, entre 21h et 5h30 (soit 5 nuits)**
- **du mardi 11/06 au vendredi 14/06, entre 21h et 5h30 (soit 3 nuits).**

La commune de La Vancelle reste accessible. La zone industrielle de Bois l'Abbesse reste accessible pour les véhicules légers via un accès provisoire, et ce depuis Lièpvre uniquement.

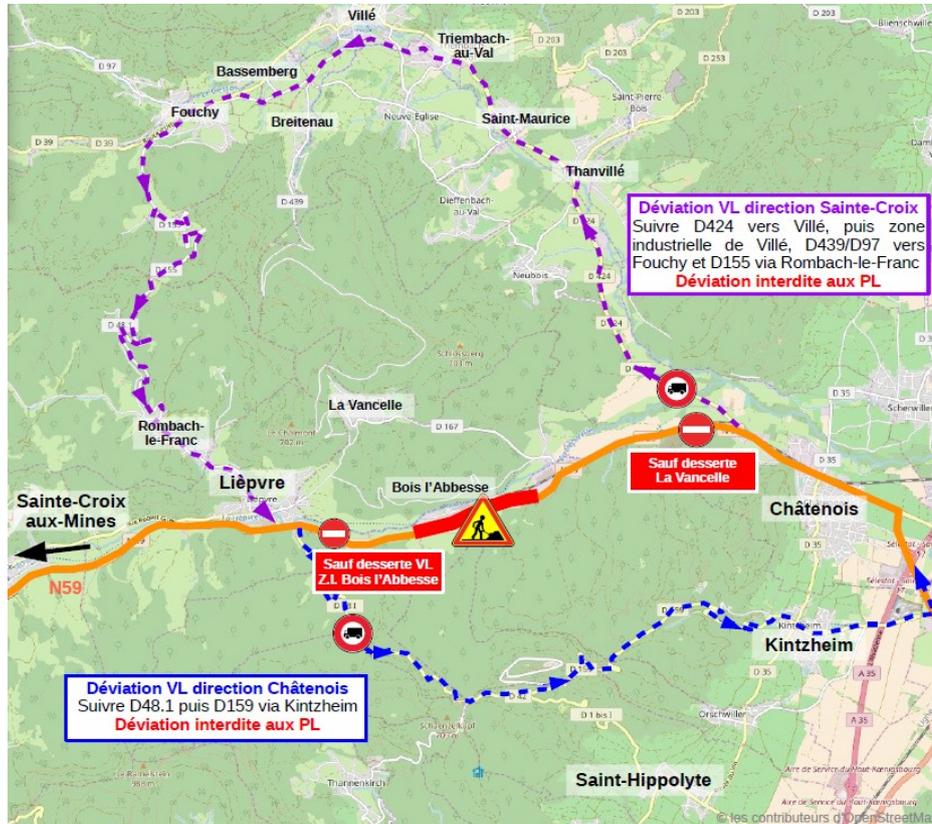
En journée, de 5h30 à 21h pendant toute la durée des travaux, la circulation est rétablie normalement dans les deux sens de circulation, sans alternat. Les automobilistes seront parfois amenés à circuler sur une chaussée au revêtement provisoire. La vitesse sera alors limitée à 50 km/h.

Lors des fermetures, deux itinéraires de déviation seront fléchés par les routes départementales :

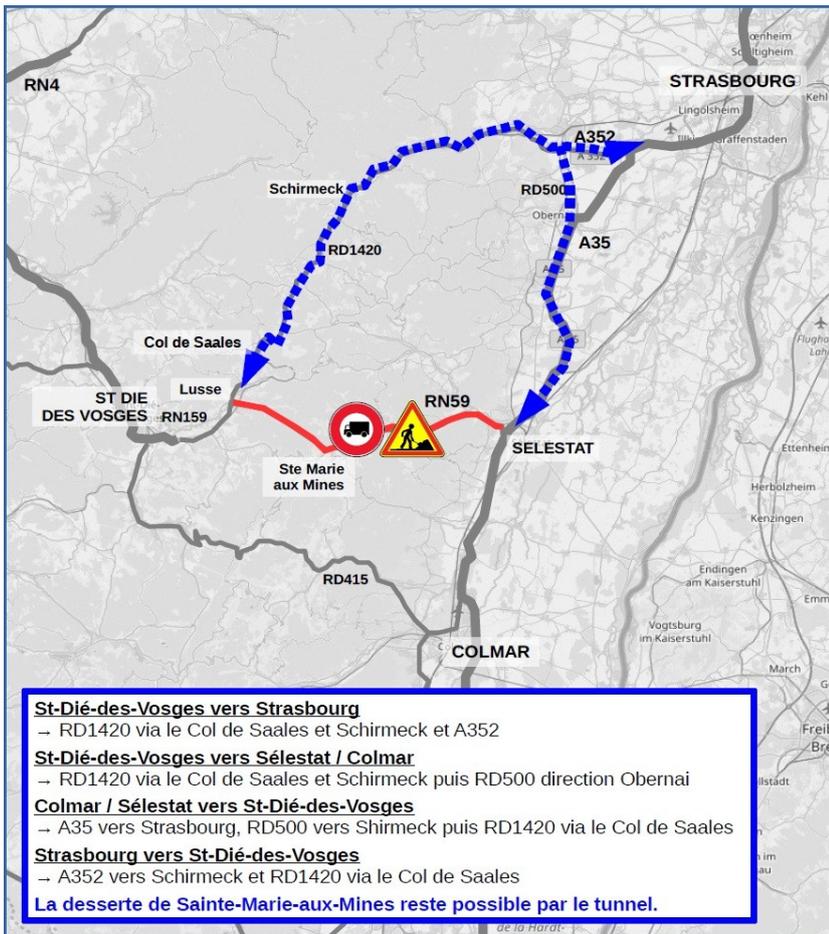
- **dans le sens Châtenois vers Sainte-Croix-aux-Mines** : par la D424 en direction de Villé, puis Zone Industrielle de Villé, rue du Luttenbach à Villé, D439 et D97 vers Fouchy et D155 via Rombach-le-Franc,
- **dans le sens Lièpvre vers Châtenois** : par la D48.1 puis D159 via Kintzheim.

Ces déviations seront interdites aux poids-lourds. Ces derniers seront redirigés par le col de Saales, en les incitant par ailleurs à emprunter les grands contournements en amont, par A4/N4 et N19.

## Coupures et déviations pour les véhicules légers :



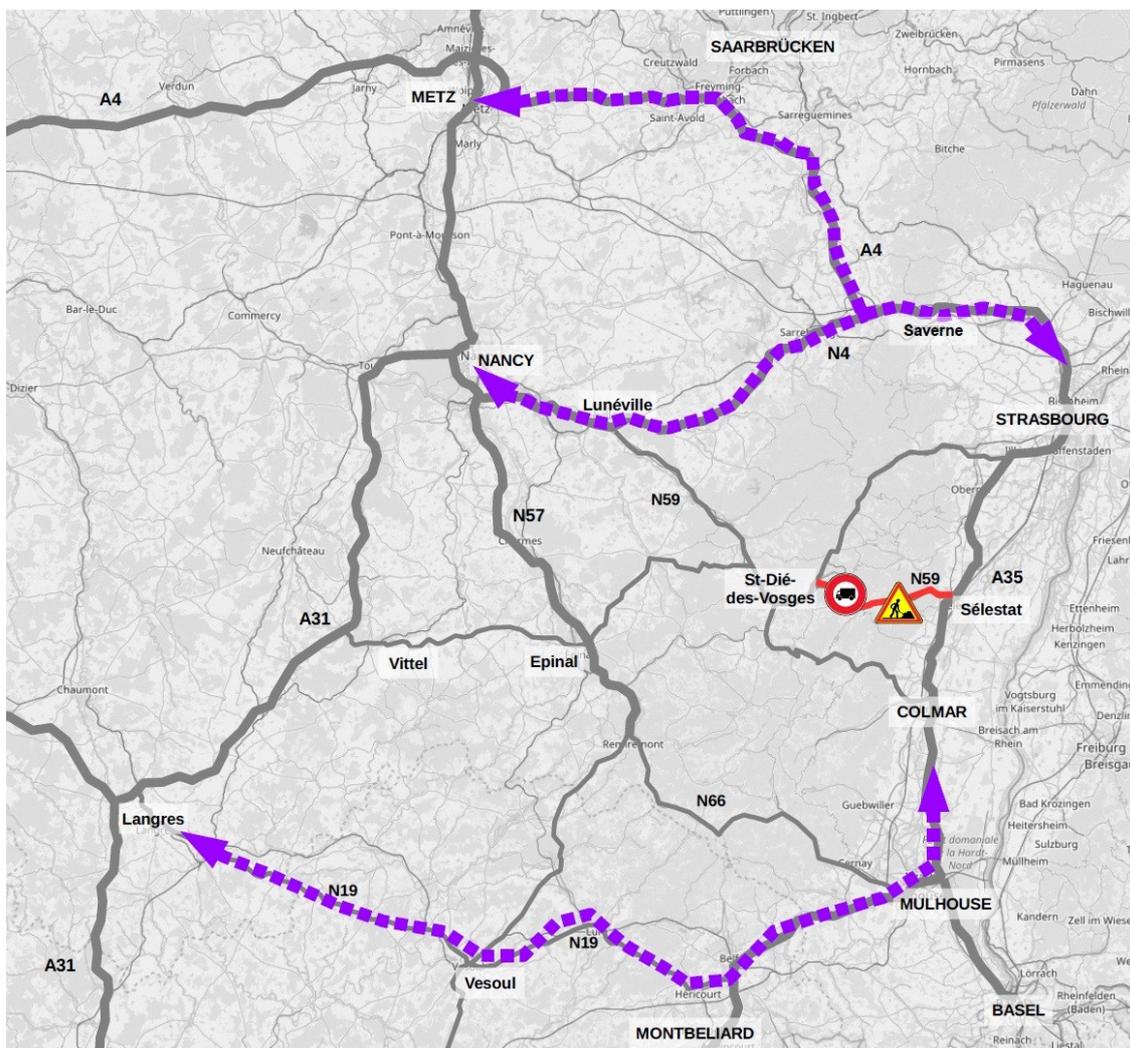
## III – Circulation des poids lourds



Les poids-lourds amenés à se rendre de part et d'autre de la zone du chantier doivent impérativement circuler par le col de Saales via Schirmeck.

L'interdiction de circuler entre 22h et 6h pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sera levée pendant la durée du chantier.

Par ailleurs, pour les liaisons longues distances depuis Metz, Nancy, Langres ou Dijon, il est conseillé aux Poids-Lourds de privilégier les itinéraires par A4/N4 et N19 :



Par ailleurs, pendant la durée des travaux, les usagers seront informés régulièrement sur les conditions de circulation au droit du chantier, soit par la presse, soit *via* les radios.

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension, pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**



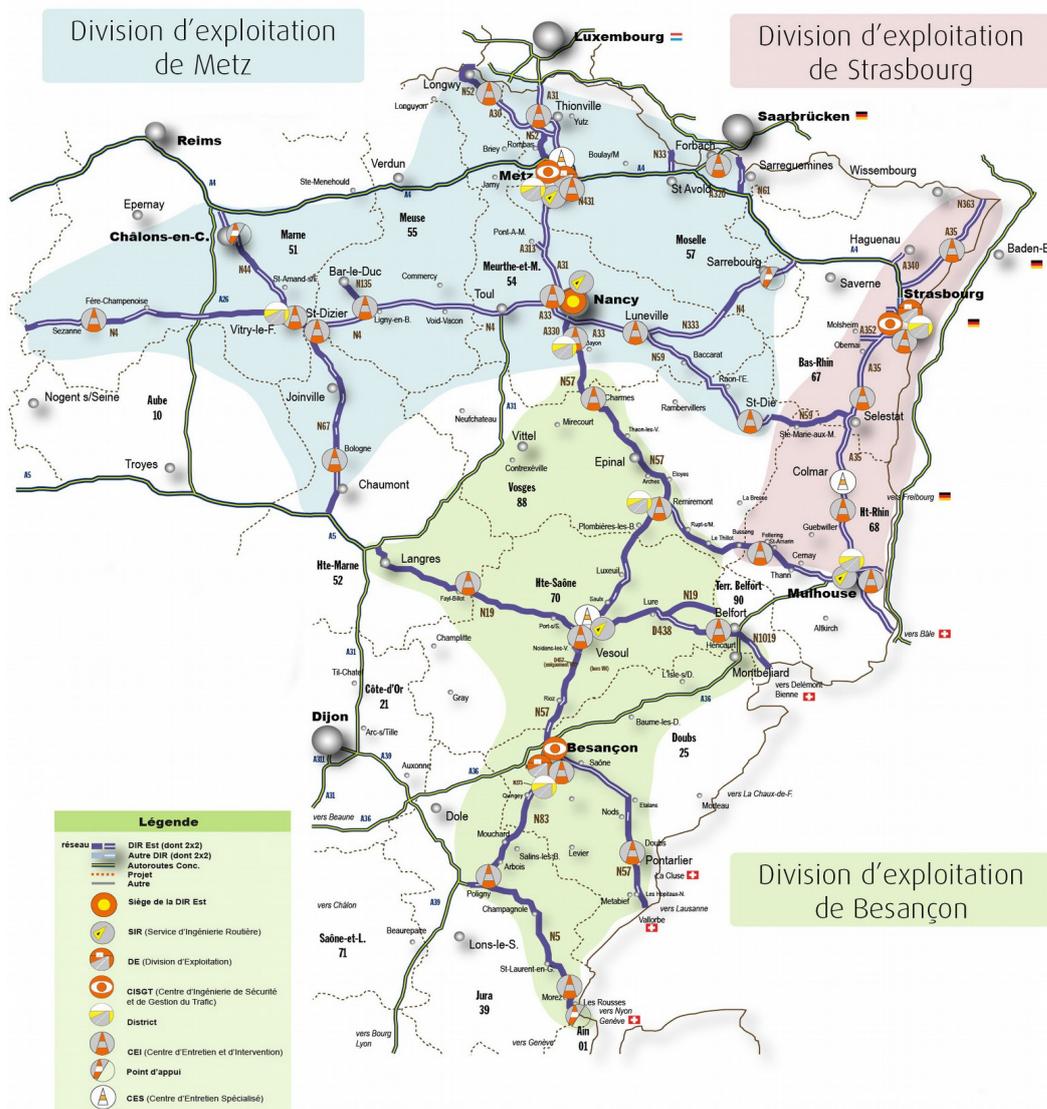
## IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère chargé des Transports.

Son réseau de 1 650 km traverse 12 départements du quart Nord-Est de la France. Il est composé des routes nationales et des autoroutes non concédées (gratuites) de ce secteur. Près de 1 000 agents travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Alsace Franche-Comté
- d'un service spécialisé en ouvrages d'art.



[www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)